

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**12 février 2026**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 février 2026 à 8 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

**Sont présents :** M. Pascal De Bellefeuille, maire  
M. Jean-Luc Trahan, conseiller du district 1  
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
Mme Élise Léonard, conseillère du district 3  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5  
M. Mathieu Paquette, conseiller du district 6  
M. Mathieu Fleurent, conseiller du district 7  
M. Patrick Léonard, conseiller du district 8  
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présentes : la greffière, la directrice générale par intérim et la directrice générale adjointe - développement durable du territoire.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2026)-A-90 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage sur la piste multifonctionnelle - avis de motion et dépôt du projet de règlement
6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale par intérim, la directrice générale adjointe - développement durable du territoire. et de la greffière; il est 8 h.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**12 février 2026**

**CA26 02 038 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**CA26 02 039 5. Règlement (2026)-A-90 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage sur la piste multifonctionnelle - avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Monsieur le conseiller Mathieu Fleurent donne un avis de motion que le *Règlement (2026)-A-90 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage sur la piste multifonctionnelle* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

Le règlement sera adopté à la séance du 9 mars 2026.

L'emprunt sera sur une période de 15 ans, ce qui représente un montant de 11,63 \$ par année pour un immeuble d'une valeur de 676 377 \$.

L'avis public concernant les demandes d'approbation référendaires paraîtra dans le journal L'info du Nord du 18 mars 2026.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

Aucune question n'est posée.

**CA26 02 040 7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 8 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascal De Bellefeuille, maire  
Président de la séance

Claudine Fréchette  
Greffière